



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Seine-Saint-Denis
éducation
nationale

Pôle Pédagogie
Affaire suivie par
Alain Amédéo

Téléphone
01 43 93 73 21
Courriel

alain.amedeo@ac-creteil.fr

8 rue Claude Bernard
93008 Bobigny cedex

<http://www.dsden93.ac-creteil.fr>

Horaires d'ouverture :
du lundi au vendredi
de 9h à 17h

Bobigny, le 22 janvier 2019

L'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Éducation nationale de la Seine-Saint-Denis,

L'inspectrice d'académie, inspectrice pédagogique régionale, coordinatrice académique pour l'éducation au développement durable,

à

Mesdames et messieurs les directeurs d'école
s/c mesdames les inspectrices et messieurs les inspecteurs de l'Éducation nationale

Objet : Labellisation nationale « établissement en démarche de développement durable (E3D) » - 6^{ème} session.

Référence : circulaire n°2015-018 du 4-2-2015 : « instruction relative au déploiement de l'éducation au développement durable dans l'ensemble des écoles et établissements scolaires pour la période 2015-2018 »

Après les sessions 2014 à 2018 qui ont permis de labelliser 532 établissements, l'académie de Créteil lance **la sixième session de labellisation des établissements en démarche de développement durable**.

La labellisation nationale E3D vise à reconnaître et valoriser l'engagement des écoles, des équipes et des élèves impliqués dans les projets et les démarches globales d'éducation au développement durable. Ouverts sur la culture scientifique et technique comme sur les humanités, ces projets et ces démarches peuvent l'être aussi sur les dimensions culturelles et artistiques qui posent la question du développement durable.

Cette labellisation pourra être utilisée dans la communication interne et externe des écoles avec les personnels, les élèves, les familles et leurs partenaires : elle est une reconnaissance officielle par l'Éducation nationale de l'engagement de l'école.

Bien des écoles portent déjà des projets EDD qui peuvent parfaitement s'inscrire dans la labellisation nationale E3D. Celle-ci peut aussi être complémentaire des labellisations de type « éco-école » ou « agenda 21 scolaire ».

Organisée en trois paliers (engagement, approfondissement et déploiement), elle encourage un cheminement qui peut être progressif dans les démarches globales d'éducation au développement durable. Ainsi, les écoles déjà labellisées au niveau engagement ou approfondissement peuvent tout à fait candidater pour une labellisation au niveau supérieur à cette session.

La labellisation nationale est accordée par le comité académique de pilotage E3D. À la suite de la clôture de l'appel à projet, le comité académique de pilotage E3D étudiera les dossiers présentés afin d'accorder la labellisation E3D aux écoles qui remplissent les conditions. En fonction de la qualité des démarches entreprises, les écoles labellisées obtiendront le label au niveau « engagement », « approfondissement » ou « déploiement ».



2/2

Pour être labellisée, l'école doit construire une démarche E3D qui :

- prend explicitement en compte les relations entre l'environnement, la société, l'économie, voire d'autres dimensions, propres au développement durable,
- est présentée au conseil d'école pour être inscrite dans le projet de la structure scolaire,
- a choisi un ou des partenaires territoriaux en fonction de critères adaptés aux besoins de l'école. Le dialogue avec les partenaires est engagé.

Pour candidater, l'école constitue un dossier en répondant à un formulaire numérique. Ce dossier renseigne :

- la description de la démarche : elle s'appuie sur les enseignements et intègre l'activité et le fonctionnement de l'établissement ou de l'école dans leur ensemble,
- les modalités de la mise en œuvre : la démarche doit prévoir une ouverture sur le contexte social, économique et environnemental de l'école,
- l'intégration au projet d'école,
- la formalisation des partenariats,
- l'état de la démarche : l'implantation, même modeste, du processus doit être sensible dès la première année de sa mise en œuvre,
- le projet de communication sur la démarche.

Les écoles candidatent en renseignant en ligne le formulaire accessible ici :

<http://labelcl.ac-creteil.fr/>

Le serveur est ouvert du 16 janvier au 15 avril 2019. Les identifiants pour les écoles sont : login : "etab#RNE" mot de passe "etab#RNE".

D'autre part, 11 labels E3D de territoire ont été accordés dans le cadre de l'expérimentation « **labellisation E3D de territoire** » débutée en 2018.

Une nouvelle session sera organisée cette année pour reconnaître et valoriser l'engagement des territoires : avec de nombreux établissements engagés dans le label E3D, plusieurs circonscriptions, réseaux d'établissements ou même districts sont en effet en situation de candidater à cette labellisation.

Les dossiers numériques de candidatures pour l'obtention du **label E3D de territoire** pourront être téléchargés sur le site académique EDD, <https://urlz.fr/8DJv>

Renseignés, ils devront être adressés à l'intention de l'IA-DAASEN en charge de l'EDD **avant le 15 mai 2019**. Ce calendrier, légèrement décalé, a vocation à donner du temps aux territoires candidats pour gérer les échanges nécessaires entre les structures scolaires concernées.

Pour tout élément complémentaire, les écoles peuvent écrire à Sylvie Audin-Rey, IEN en charge de l'EDD et Alain Amédéo, au pôle pédagogie de la DSDEN 93, à l'adresse suivante : ce.93edd@ac-creteil.fr

Un document d'aide à la labellisation a été mis en place par le groupe de travail de la DSDEN 93. Vous trouverez le dossier à l'adresse :

<http://www.dsden93.ac-creteil.fr/spip/spip.php?article5762>

En sachant pouvoir compter sur votre implication et celle de votre école.

L'IA-IPR, coordonnatrice académique EDD

Sophie Pons

L'IA-DASEN de la Seine-Saint Denis

Christian Wassenberg